Annexe A

Appendice 1

# Agence Parcs Canada Catégories de Biens Bâtis

L’examen visera les biens bâtis seulement (les bâtiments et les infrastructures). Voici les catégories, les types et les composants de biens bâtis qui sont utilisés aux fins de gestion.

* Bâtiments : Les types sont les bâtiments d’utilisation publique ou générale ainsi que les bâtiments opérationnels, administratifs ou résidentiels. Les composants comprennent les fondations, la structure, les murs extérieurs, le toit, les portes, les fenêtres ainsi que les systèmes électriques et mécaniques.
* Fortifications : Les types sont les bastions, les demi-bastions, les redans, les saillants, les courtines, les portails, les blockhaus et les tours Martello. Les composants comprennent les murs, les voûtes, les fondations, les structures de drainage et les terrassements.
* Routes principales : Catégorie 1 (la route Transcanadienne) et catégorie 2 (les routes de transit, à l’exception de la route Transcanadienne) – il s’agit habituellement de routes nationales ou provinciales numérotées qui traversent un parc national ou un lieu historique national et qui relient des collectivités éloignées. Les composants comprennent la chaussée, les éléments structuraux, les glissières de sécurité, les talus rocheux ou en terre ainsi que les structures de drainage.
* Routes secondaires : Catégorie 3 (les routes touristiques qui constituent une expérience ou un attrait en soi, comme la promenade de la Vallée‑de‑la‑Bow au PN Banff, la promenade des glaciers aux PN Banff et Jasper, la promenade du Golfe au PN Île-du-Prince-Édouard et la route panoramique au PN de la Mauricie); catégorie 4 (les routes d’accès vers des installations destinées essentiellement aux visiteurs, comme les centres d’information, les terrains de camping, les aires de fréquentation diurne et les belvédères); catégorie 5 (les routes d’accès vers des installations privées comme des stations de ski, des terrains de golf et des chalets) et catégorie 6 (les routes de service vers des bâtiments administratifs, des blocs des services d’entretien et des postes des gardes de parc). Les composants comprennent la chaussée, les éléments structuraux, les glissières de sécurité, les talus rocheux ou en terre ainsi que les structures de drainage.
* Ponts : Les types sont les ponts routiers, les passerelles, les ponts de sentier et les ponceaux. Les ponts routiers sont habituellement classés en fonction de la catégorie de la route sur laquelle ils se trouvent. Les composants comprennent les culées, les piliers, les superstructures, les tabliers et d’autres éléments tels les glissières de sécurité et l’éclairage.
* Structures maritimes : Les types sont les barrages de régulation/déversoirs (y compris les digues), les écluses, les bers roulants, les quais, les jetées, les murets, les chenaux de navigation et les brise-lames. Les composants comprennent les murets, les piliers, les culées, les seuils, les déversoirs, les portes, les vannes, les plates-formes, les lits et les berges de cours d’eau, les systèmes opérationnels ainsi que les systèmes d’ancrage et de flottaison.
* Installations de services publics : Les types sont les installations de ravitaillement en carburant, les systèmes d’adduction d’eau et d’épuration des eaux usées ainsi que les réseaux de télécommunications. Les composants comprennent les installations et les systèmes d’approvisionnement en eau ainsi que ceux de traitement, d’entreposage et de distribution de l’eau; les installations et les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées; les émetteurs-relais de télécommunications; les réservoirs souterrains et les systèmes de carburant.
* Terrains : Les types sont les terrains de camping, les aires de fréquentation diurne (belvédères), les aires de stationnement, les terrains à usage général et les sentiers. Les composants comprennent les zones gazonnées, les aires de stationnement ou autres, les trottoirs, les sentiers, les bordures, les terrains de camping, les clôtures et les structures de drainage.

## Biens non compris

L’examen n’englobera pas les biens meubles comme le parc automobile, la machinerie lourde et les bateaux; les immobilisations incorporelles comme les logiciels; l’équipement comme les ordinateurs et l’infrastructure de TI; les navires patrimoniaux ou les biens spécialisés comme les outils pédagogiques, les expositions, les ressources archéologiques in situ, les collections archéologiques, les objets historiques et les collections de reproductions. Peu ou pas de données sera recueillies sur les petits bâtiments comme les hangars et les petits bâtiments situés dans les terrains de camping, les aires de fréquentation diurne de petite dimension, les aires de stationnement et les voies d’arrêt, les terrains à usage général, les terrains de golf, les panneaux, les monuments et plaques et les réservoirs de stockage de produits pétroliers.